

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1670

12 juillet 2013

SOMMAIRE

Albion Capital Corporation S.A.	80117	Sailore Management S.A.	80120
Alonely S.A.	80118	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A.	80121
Arminius Development S. à r.l.	80118	Samaa Sàrl	80120
Art Deco Lux S.A.	80154	San Juan Investments S.à r.l.	80143
Artikon s.à.r.l.	80117	Schneider & Associés S.A.	80124
Baum Management	80127	Scripto	80122
B.K.N. Sàrl	80151	Sella Capital Management	80120
Clearsight Holdings II (Luxembourg) S.à r.l.	80127	Sergio Cammi S.à r.l.	80122
ClefdeSol SCI	80159	SGG Holdings S.A.	80119
ColTour Holdings S.à.r.l.	80157	SGG Holdings S.A.	80125
Danube Management Sàrl	80119	SGG S.A.	80123
Demavia	80119	SGG S.A.	80122
Excalibur Development S.A.	80119	Siris S.A.	80123
Fondation "Patrimoine du Château et du Domaine de Bornem"	80145	Société de développement AGORA s.à r.l.	80120
Garage J.P. Reuter et Fils S.à r.l.	80160	Société du Parking Brill	80124
Lanthea Holding S.A.-SPF	80115	Société du Parking de la Piscine Olympique S.A.	80123
Lefebvre Investissements S.A.	80126	Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A.	80124
Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.	80136	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	80122
Luxembourg Financial Group Holding S.A.	80116	Société du Parking du Théâtre S.A.	80121
Luximaj s.à r.l.	80153	Société Générale Bank & Trust	80114
Margna Holding S.A.H.	80158	Socom Participation S.A.	80116
MSDP S.à r.l.	80115	Socom S.A.	80114
Peer 1 SA	80140	Soen Luxembourg S.A.	80124
Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	80138	Sopafa S.A.	80118
Puma Financing Corporation S.à r.l.	80138	Soprolux Promotions S.A.	80117
Real Associates S.A.	80115	Stagin S.A.	80125
Reliance Alternative Sicav	80121	St Edouard S.à r.l.	80124
Revel Group	80121	Stefania S.A.	80125
Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l. ...	80121	St Marius S.à.r.l.	80125
SAEM S.A.	80123	St-Thomas Security S.A.	80125
Sailore Management S.A.	80120	Sword Investments 1 S. à r.l.	80122
		Todi Bro. S.A.	80156

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 03 mai 2013

1. - Première résolution

Conformément à l'article 7 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration décide de renouveler Monsieur Patrick SUET, demeurant professionnellement, 17 Cours Valmy 92987 Paris-La-Défense, dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Société Générale Bank & Trust, pour une durée d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire prévue pour se tenir le vendredi 02 mai 2014.

2. - Deuxième résolution

Conformément à l'article 7 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration décide de renouveler Monsieur Jean-François MAZAUD, demeurant professionnellement, 17 Cours Valmy 92987 Paris-La-Défense, dans ses fonctions de Vice Président du Conseil d'Administration de Société Générale Bank & Trust, pour une durée d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire prévue pour se tenir le vendredi 02 mai 2014.

3. - Troisième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 10 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration décide de renouveler Madame Véronique DE LA BACHELERIE, demeurant professionnellement, 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, dans ses fonctions d'Administrateur Délégué à la gestion journalière, pour une durée d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire prévue pour se tenir le vendredi 02 mai 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2013.

Patrick Vincent

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013068617/28.

(130084423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, extraordinairement en date du 14 mai 2013 à 17.45 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Gust WELTER, administrateur et président, né à Esch-sur-Alzette (L) le 17.08.1947, demeurant à L - 3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu

Monsieur Marcel COLBACH, administrateur et administrateur délégué, né à Luxembourg (L) le 18.08.1967, demeurant à L - 7650 Heffingen, 14A, Beezeberg

Monsieur Fernand DICHTER, administrateur, né à Esch-sur-Alzette (L) le 22.02.1940, demeurant à L - 4033 Esch-sur-Alzette, 26, Rue Nicolas Biever

Monsieur Aly BIEVER, administrateur, né à Luxembourg (L) le 06.03.1950, demeurant à L -4997 Schouweiler, 6, rue Belair

Monsieur Marc WOLFF, administrateur, né à Luxembourg (L) le 29.10.1973, demeurant à L -3347 Leudelange, 1B, Rue de Cessange

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2019.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société Fidewa-Clar S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165 462, avec siège social à L - 3364 Leudelange, 2-4, Rue du Château d'Eau est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013068621/26.

(130084361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Real Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Felix.
R.C.S. Luxembourg B 105.713.

—
EXTRAIT

Date 24 Mai 2013

Nom de la société commercial Real Associates S.A.

Numéro de registre B105713

Ancienne Commissaire aux comptes

IAS CONSULTING LIMITED

Waterdale, Redmans Hill

Blackford, Wedmore, Somerset

BS28 4NQ

Royaume-Uni

Nouvelle Commissaire aux comptes

Nom MacDonald

Prénom Alistair

Rue Helperterwee

Numero 6

Code postal L-7418

Localité Buschdorf

Pays Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068554/26.

(130084557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

MSDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.624.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069255/9.

(130085283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Lanthea Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.584.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 mai 2013

1^{er} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13/09/1962 à Nioki (RDC) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour LANTHEA HOLDING S.A.-SPF

Société Anonyme-Société de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013069195/18.

(130085511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Luxembourg Financial Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 3 mai 2013

Conseil d'administration

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 3 mai 2013 que:

- M. Alexander Szewald, demeurant au 47, St Stephens Gardens, GB-W2 5NA Londres, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2013;

- les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée qui expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

* M. René Mottas, administrateur, demeurant au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* M. Gerald Pittner, administrateur, demeurant au 91D, Lexham Gardens, GB-W8 6JN Londres;

* M. Thomas Wels, administrateur, demeurant au 24, Talacker, CH-8001 Zurich; et

* M. Johan Groothaert, administrateur, demeurant au 52, Blenheim Terrace, GB-NW8 0EG, Londres;

- M. Johan Groothaert a démissionné de sa fonction de président du conseil d'administration avec effet au 3 mai 2013; et

- M. Holger Pfeiffer, né le 20 juin 1967 à Dillenburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration pour une durée qui expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Personne chargée du contrôle des comptes:

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 3 mai 2013, que le mandat d'Ernst & Young S.A., en tant que réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été renouvelé pour une durée qui expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group Holding S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013069187/32.

(130085640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Socom Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 9.735.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, extraordinairement en date du 14 mai 2013 à 18.30 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Gust WELTER, administrateur, né à Esch-sur-Alzette (L) le 17.08.1947, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu

Monsieur Marc WOLFF, administrateur, né à Luxembourg (L) le 29.10.1973, demeurant à L -3347 Leudelange, 1B, Rue de Cessange

Monsieur Marcel COLBACH, administrateur, né à Luxembourg (L) le 18.08.1967, demeurant à L-7650 Heffingen, 14A, Beezebiere

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013068619/22.

(130083905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Soprolux Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 38.737.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2011**Rectification: n° dépôt L110155742*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Jean-Claude Castel, L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Monsieur Paul Zimmer, L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy

Monsieur Jean-Jacques Zimmer, L-8165 Bridel, 3, op den Scheppen

Commissaire aux comptes:

Monsieur Justin Dostert, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour extrait conforme

SOPROLUX PROMOTIONS SA

Référence de publication: 2013068625/22.

(130084546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.791.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée général annuelle des actionnaires de la société en date du 28 mai 2013 (l' "Assemblée")

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs avec effet à partir du 28 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Les administrateurs de la Société étant les suivants:

- Hinnerk Koch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Laurent Belik, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013068808/21.

(130085542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Artikon s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 159, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 47.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTIKON s.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013068817/11.

(130085397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sopafa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 152.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 avril 2013

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1985 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actionnaires ont décidé:

L'Assemblée, ainsi réunie, constate et accepte la démission de Monsieur André BOUSSER, né à Saint Avoild le 19 novembre 1961, demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, rue de la libération, de sa fonction d'administrateur unique.

L'Assemblée constate et accepte la nomination, à dater du 1^{er} mai 2013, de Monsieur Robert VAGLIO, né à Moyeuvre-Grande (France) le 8 février 1941, demeurant à F-57120 PIERREVILLERS, 29, rue Bellefontaine, aux fonctions d'administrateur unique.

L'Assemblée constate et accepte le renouvellement, à dater du 1^{er} mai 2013 du mandat de Mme Sophie DOS SANTOS OLIVEIRA, directeur administratif et financier, née à Avallon (France) le 20 novembre 1970, demeurant à F-57360 Malancourt-La-Montagne, 8, rue de la Fontaine, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOPAFA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013068624/24.

(130084516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2013

Première résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de M. Koen DE VLEESCHAUWER en sa qualité d'administrateur de la Société en date du 23 mai 2013 et accepte ladite démission;

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme M. Jean-Michel HAMELLE, né le 13 septembre 1962 à Reims (France), résidant professionnellement au 1, Rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Koen DE VLEESCHAUWER, avec effet au 23 mai 2013.

Le mandat de M. Jean-Michel HAMELLE se terminera à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour ALONELY S.A.

Référence de publication: 2013068810/20.

(130085244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068788/10.

(130085585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Excalibur Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069788/10.

(130086242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Demavia, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Findel, Luxair Cargo Centre.

R.C.S. Luxembourg B 155.601.

DISSOLUTION*Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique tenu à Luxembourg en date du 8 mai 2013*

L'actionnaire de la Société a pris en date du 8 mai 2013 la résolution de cesser l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la Société

Gérald Stevens

Mandataire

Référence de publication: 2013068970/15.

(130084916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Danube Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013068952/13.

(130085343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SGG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.013.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 22 mai 2013 au siège social de la société

- La démission de Monsieur Kees (Dirk) Broekhuysen de son mandat d'administrateur est acceptée et Monsieur Gilles Davignon, employé, résidant professionnellement 2, rue de la Chancellerie à B-1000 Bruxelles est nommé en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de la Société qui se tiendra en 2018.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la Société de KPMG Audit S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069411/16.

(130085008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069408/9.

(130085593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sailore Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069401/9.

(130084954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sailore Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.266.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 avril 2013 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2012

L'actionnaire unique constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Joël JONGEN arrive à échéance et décide de renouveler son mandat pour une durée de six ans.

Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'actionnaire unique constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à.r.l. arrive à échéance et décide de renouveler son mandat pour une durée de six ans.

Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2013069402/17.

(130085122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Samaa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eschen, 15, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069403/10.

(130085113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société de développement AGORA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 78.126.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069384/9.

(130084925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069388/9.

(130085483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069377/9.

(130085403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Reliance Alternative Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour RELIANCE ALTERNATIVE SICAV

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013069362/13.

(130085351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Revel Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.930.

La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat de commissaire aux comptes

La démission prendra effet à partir du 22 mai 2013

Luxembourg, le 22 mai 2013.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2013069365/13.

(130084760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 153.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069366/10.

(130085648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu en date du 24 avril 2013 au siège social de la société

La Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Serge Krancenblum, Chief Executive Officer, SGG S.A., comme Président du Conseil d'Administration et de reconduire le mandat de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069413/13.

(130084830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sergio Cammi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 173.701.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013069409/12.

(130084977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Scripto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.165.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCRIPTO S.à r.l.

Référence de publication: 2013069406/10.

(130084797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sword Investments 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069399/10.

(130085338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069422/9.

(130085421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069425/9.

(130085675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Siris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.2013.

Pour: SIRIS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013069417/15.

(130084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 22 mai 2013 au siège social de la société

Les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Carlo Schlessler comme administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2012.

La démission de Monsieur Kees (Dirk) Broekhuysen de son poste d'administrateur avec effet au 22 mai 2013 a été acceptée et Monsieur Adrie Beerepoot, ANT Trust & Corporate Services N.V., Claude Debussylaan 24, NL-1082 MD Amsterdam est élu en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de la Société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069414/15.

(130085110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SAAEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.151.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de sa fonction d'Administrateur de catégorie B est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 07 juillet 1967 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie B. Il terminera le mandat de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013069400/15.

(130085518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Schneider & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 110.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069404/10.

(130085201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

St Edouard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 32.213.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

St Edouard S.à r.l.
Christian Leclercq
Gérant

Référence de publication: 2013069432/14.

(130085138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Soen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 102.269.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069427/9.

(130085388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069423/9.

(130085589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

S P B, Société du Parking Brill, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.983.

En date du 25 juin 2012, Monsieur Josy Welter a cessé ses activités d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société.

En date du 28 janvier 2013, le conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'élire, en qualité de président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Reinard, résidant au 70, Rue Prince Henri L- 7230 à Helmsange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069420/12.

(130085634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

St-Thomas Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 75.969.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069435/9.

(130084893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Stagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069437/9.

(130085229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

St Marius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 28.373.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2013.

St Marius S.à.r.l.

Christian Leclercq

Gérant

Référence de publication: 2013069434/14.

(130085140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SGG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGG HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013069412/11.

(130085289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Stefania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 172.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013069443/11.

(130085515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Lefebvre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.875.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE QUINZE MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A" ayant son siège social à 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56875, société constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX alors de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial C n°47 du 3 février 1997, page 2212. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte sous seing privé contenant conversion de capital en euros, daté du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C n°27 du 5 janvier 2002, page 1289.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LOUREIRO, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Florence EVEN, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des 1.000 actions en circulation et représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Resolution de dissoudre la société "LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A." et pour liquider ses avoirs.
2. Nomination de Mme Mireille GEHLEN en qualité de liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur, Madame Mireille GEHLEN, née le 18 avril 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-1417 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société. Il est responsable de ses obligations effectuées sur base des documents comptables.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 900.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, N. LOUREIRO, F. EVEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 mai 2013. Relation: RED/2013/814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013069202/64.

(130085395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Baum Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.338.

Il est à noter que l'adresse professionnelle d'Erik Menno Lammerts van Bueren, gérant de la Société, se trouve à présent au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Patrick Kloezen, gérant de la Société, se trouve à présent au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Bas Dijkman, gérant de la Société, se trouve à présent au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Marcel Learbuch, gérant de la Société, se trouve à présent au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Frans Blommestein, gérant de la Société, se trouve à présent au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013069639/22.

(130086332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Cleartsight Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.502.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Cleartsight Turnaround Fund II (SCA) SICAV-SIF, an investment company with variable capital (SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions - SCA) organized as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé - SIF) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.063, herein represented by its general partner Cleartsight Turnaround Fund II GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.071,

hereby represented by Mr Malcolm WILSON, managing director, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 May 2013, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. Form; Name; Registered office; Object; Duration

Art. 1. Form; Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares (as defined hereafter) created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "Clearsight Holdings II (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company").

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders") with a maximum of 40 (forty) Shareholders.

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager or the Board of Managers (as both are defined hereafter) of the Company are authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted by (:) a majority of Shareholders (:) representing three quarters of the share capital at least.

Chapter II. Share capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the "Shares" and each a "Share").

5.2 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.3 The Company may repurchase its own Shares by decisions of the sole Manager or Board of Managers subject to the availability of funds determined by the sole Manager or Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.4 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

5.5 The share capital may be modified at any time by approval of (:) a majority of Shareholders (:) representing three quarters of the share capital at least. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by them in case of a contribution in cash.

Art. 6. Shares indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a "Manager") which shall set the term of this office. In the case of several managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager. In the case of several Managers, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any 2 (two) Managers.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his/her proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her colleagues.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

11.8 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 12. Liabilities of the managers.

12.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

12.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the sole shareholder / The General Meeting of shareholders / Vote.

13.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which such Shareholder owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than 25 (twenty-five) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than 25 (twenty-five) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by (:) the majority (in number) of the Shareholders (:) owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

13.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits, Supervision

Art. 14. Financial year.

14.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2013.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or the Board of Managers, who shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of profits.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, 5% (five per cent) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches 10% (ten per cent) of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the sole Manager or the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (:) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (:) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 16. Supervision of the company.

16.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

16.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

16.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

16.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of December 19, 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, statutory auditor(s) will not be appointed.

16.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

Chapter VI. Dissolution; Liquidation

Art. 17. Dissolution; Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Article 4.2 above, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders deciding upon the dissolution who shall also determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of liabilities of the Company.

17.4 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Governing law.

18.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Clearsight Turnaround Fund II (SCA) Sicav-Sif.	500 Shares
Total:	500 Shares

The Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) consists of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) for the share capital and EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) for the share premium.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Fiscal year

The first fiscal year of the Company shall start on the date of the incorporation of the Company and shall end on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company and considering itself as duly convened has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at E-Building, Parc d'activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole Manager for an unlimited period with immediate effect.

- Malcolm Wilson, born in Nairobi, Kenya, on April 10, 1957, residing professionally at E-Building, Parc d'Activités Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the parties appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. ClearSight Turnaround Fund II (SCA) SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable, sous la forme d'une société en commandite par actions, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.063, représentée par son associé-gérant-commandité ClearSight Turnaround Fund II GP, une société limitée organisée conformément à la loi du Luxembourg, ayant son siège à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.071,

représenté par Monsieur Malcolm WILSON, administrateur, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2013, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé Unique».

Lequel comparant, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre le détenteur actuel de Parts Sociales, comme défini ci après, créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "ClearSight Holdings II (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'"Associé Unique") ou plusieurs associés (les "Associés"), avec un maximum de 40 (quarante) Associés.

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts doit être une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, comme définis ci après, de la Société, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et peut émettre toutes sortes de notes, obligations et débetures et peut généralement émettre de la dette, de l'équité et/ou des titres hybrides en conformité avec la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, pour ou sans cause, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Associés (/) adoptée par la majorité des Associés (/ /) détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Titre II. Capital; Part sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune (les "Parts Sociales" et chacune la "Part Sociale").

5.2 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.3 La Société peut racheter ses Parts Sociales par décision du Gérant unique ou du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance sur la base des relatives comptes intermédiaires.

5.4 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

5.4 Le capital social peut être modifié à tout moment par (;) une majorité des Associés (';') représentant au moins les trois quarts du capital social. Les Associés existants auront un droit de souscription préférentiel en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux en cas de contribution en espèces.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution des Associé(s) (chacun un "Gérant"). En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du gérants.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du Gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de 2 (deux) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par 2 (deux) Gérants.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres (le "Président"). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

11.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

12.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créiteur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de 25 (vingt-cinq) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de 25 (vingt-cinq) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'Associés (en nombre) (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

13.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices, Surveillance

Art. 14. Année sociale.

14.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2013.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance. Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Répartition des bénéfices.

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, 5% (cinq pour cent) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Art. 16. Surveillance.

16.1 Si et aussi longtemps que la Société a plus que vingt-cinq Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leur mandat.

16.2 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Associés.

16.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

16.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

16.5 Un réviseur d'entreprise agréé ne peut être démis de ses fonctions que par l'assemblée générale des Associés, pour cause ou avec son accord.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution; Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec Article 4.2 ci-dessus, étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.4 L'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera partagé entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux.

Chapter VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable.

18.1 La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Clearsight Turnaround Fund II (SCA) Sicav-Sif:	500 Parts Sociales
Total:	500 Parts Sociales

Le Parts Sociales souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Le versement total de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se compose d'une valeur nominale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) et d'une prime d'émission de EUR 100.000,- (cent mille euros).

Preuve de l'existence et de la valeur du versement ci-dessus a été fournie au notaire.

Exercice social

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à E-Bâtiment, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommé Gérant unique pour une période indéterminée avec effet immédiat:

Malcolm Wilson, né le 10 Avril 1957 à Nairobi, Kenya, demeurant professionnellement au E-Building, Parc d'Activités Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. WILSON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2013. Relation: DIE/2013/6603. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068888/471.

(130085282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.950,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.315.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of April,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

1. Ms. Sophia Shuk Yee CHEUNG, financier, born on July 27, 1976 in Hong Kong and residing at 51 Parkside, London, GB-SW195NE, United Kingdom,

here represented by Mr James MURPHY, attorney at law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on April 22, 2013, and

2. Mr. Christopher John ROUGH, financier, born on 18 June 1970 in Walsall, United Kingdom and residing at 121 Home Park Road, London GB-SW19 7HD, United Kingdom,

here represented by Mr James MURPHY, attorney at law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on April 22, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L. a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.315 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 13, 2009, published in the Mémorial C, number 2391, on December 8, 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Me Cécile JAGER, attorney at law, born on 6 February 1977 in France, with professional address at Howald, Luxembourg, as liquidator, represented here and who declares to accept that mandate.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant,

A COMPARU

1. Ms. Sophia Shuk Yee CHEUNG, financier, né le 27 juillet 1976 à Hong Kong, résidant à 51 Parkside, Londres, GB-SW195NE, Royaume-Uni,

ici représenté par James MURPHY, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 22 avril 2013, et

2. M. Christopher John ROUGH, financier, né le 18 juin 1970 à Walsall, Royaume-Uni, résidant à 121 Home Park Road, Londres SW19 7HD, Royaume-Uni,

ici représenté par James MURPHY, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 22 avril 2013.

Les procurations signées ne varient par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2391, le 8 décembre 2009 (le «Mémorial») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.315.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Me Cécile JAGER, administrateur de sociétés, né le 6 février 1977 en France, demeurant professionnellement au Howald, Luxembourg, représenté ici et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2013. Relation: EAC/2013/5429. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069182/114.

(130084941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Puma Financing Corporation S.à r.l.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 162.827.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Puma Financing Corporation S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, incorporated by deed enacted on August 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2466 dated October 13, 2011, page 118359, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 162.827.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares he owns is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

80139

Agenda

1) To change the Company's name from Puma Financing Corporation S.a r.l. to Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.a r.l.;

2) To amend article 1 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the Company's name from Puma Financing Corporation S.a r.l. to Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.a r.l..

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (...).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Puma Financing Corporation S.à r.l.", ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162.827, constituée suivant acte reçu le 9 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2466 du 13 octobre 2011, page 118359.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

1) Changer le nom de la société de Puma Financing Corporation S.à r.l. en Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l.;

2) Modifier l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

80140

Première résolution:

L'assemblée décide de changer le nom de la société de Puma Financing Corporation S.à r.l. en Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (...).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6393. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069303/99.

(130085391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Peer 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.463.

In the year two thousand twelve, on the twenty day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Peer 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162463 (the Company), incorporated on 19 July 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2403 on 7 October 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 5 September 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 on 10 January 2012

The Meeting is chaired by Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Andrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of shares they hold in the Company are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the Bureau.

Proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that

I. the entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to the dates of the accounting year of the Company, so that (i) it shall commence on 31 December and end on 30 December of the following year and (ii) the current accounting year of the Company which started on 1 January 2012 shall end on 30 December 2012 rather than on 31 December 2012;

2. Amendment to article 21 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item 1. above;

3. Empowerment to and authorisation of any director of the Company, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

4. Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 31 December and end on 30 December of the following year; and
- that the current accounting year of the Company which started on 1 January 2012 shall end on 30 December 2012 rather than on 31 December 2012.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 21 of the Articles in order to reflect the first resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 21. Financial year.** The Company's year starts on 31 December and end on 30 December of the following year. There being no further business on the agenda, the Meeting is closed."

Third resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Peer 1 S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162463 (la Société), constituée le 19 juillet 2011 en vertu d'un acte de Me Henri Hellincks, notaire de résidence, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2403 du 7 octobre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 5 Septembre 2011 en vertu d'un acte de Me Henri Hellincks, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 78 du 10 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Bertrand Geradin, avocat a la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Cyrielle Thel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le bureau (le Bureau).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires), et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et le Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellée comme suit:

1. Modification des dates de l'année sociale de la Société, pour que (i) elle commence le 31 décembre et finisse le 30 décembre de l'année suivante et (ii) l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 et doit terminer le 30 décembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012;

2. Modification de l'article 21 des statuts de la Société en vue de refléter la modification sous le point 1. ci-dessus;

3. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, agissant chacun individuellement, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités compétentes luxembourgeoises en relation avec les points de cet ordre du jour, incluant notamment, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

4. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide

- de modifier les dates de l'année sociale de la Société, pour qu'elle commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante; et

- que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1 janvier 2012 se termine le 30 décembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant chacun individuellement, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités compétentes luxembourgeoises en relation avec les points de cet ordre du jour, incluant notamment, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Geradin, Pastorelli, Thel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17900. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069311/137.

(130084929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

San Juan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.712.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Maître James MURPHY, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his/her capacity as attorney-in-fact of LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.315,

by virtue of a proxy given under private seal on April 22, 2013

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The attorney-in-fact declared and requested the notary to state that:

1° "SAN JUAN INVESTMENTS S.À R.L.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.712, hereinafter referred to as the "Company", was incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, on November 8, 2010, published in the Mémorial C on December 17, 2010 number 2778.

2° The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided in twelve thousand five hundred parts having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

3° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L.", prenamed, is the sole owner of all the parts of the Company.

4° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L.", prenamed, acting as sole partner at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." appoints itself as liquidator of the Company; it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act.

6° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L.", prenamed, with immediate effect.

8° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

10° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of parts or any other securities shall be cancelled.

11° "LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.À R.L." resolves to approve the draft financial statements of the Company for the period from January 1, 2012 to December 31, 2012, and to further approve the interim balance sheet of the Company as at April 22, 2013 in respect of the period from January 1, 2013 to April 22, 2013.

12° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize le vingt-deux avril,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Maître James MURPHY, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de la société LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.315,

en vertu d'une procuration sous seing-privé, datée du 22 Avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° SAN JUAN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2778, le 18 décembre 2010 (le «Mémorial») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.712,

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

3° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.», prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.», prédésignée, agissant comme associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» se nomme liquidateur de la Société, disposera des pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui pourra s'avérer nécessaire ou utile afin de donner effet au présent acte.

6° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» déclare que toutes les dettes connues envers des tiers à la Société, y incluant tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société dissoute.

7° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» déclare de manière subséquente qu'elle a acquis la totalité des actifs et des passifs de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.», prédésignée, avec effet immédiat.

8° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société et déclare ainsi qu'il n'est pas nécessaire de tenir une seconde assemblée générale extraordinaire et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale.

9° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour leurs mandats.

10° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» décide de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de tout autre titre;

11° «LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A R.L.» décide d'approuver le bilan de la Société pour la période de janvier 1 2012 au 31 décembre 2012, et d'approuver le bilan intérimaire de la Société au 22 Avril, 2013 concernant la période de Janvier 1, 2013 à Avril 22, 2013.

12° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au Luxembourg, au siège social de la Société, à 40, Avenue Monterey, L 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément, la partie comparante, agissant en sa dite qualité, requiert du notaire soussigné d'acter les précédentes déclarations.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite partie comparante à signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2013. Relation: EAC/2013/5428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069378/125.

(130084936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Fondation PCDB, Fondation "Patrimoine du Château et du Domaine de Bornem", Fondation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg G 226.

—
L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TROIS AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde, dont le domicile est sis Rue de Crayer, n°10/b20 à 1000 Bruxelles (Belgique), de nationalité belge,

Ci-après nommé "le fondateur".

Lequel a requis le notaire soussigné de constater authentiquement la constitution et les statuts de la fondation ci-après décrite; il déclare vouloir constituer conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (texte coordonné du 4 mars 1994), Titre II, articles 27 à 43 et Titre I, article 26-1 (ci-après la «Loi»).

Partie I. Statuts

Art. 1^{er}. Dénomination. La fondation porte le nom de Fondation PATRIMOINE DU CHATEAU ET DU DOMAINE DE BORNEM, en abrégé Fondation PCDB, ci-après dénommée «la Fondation».

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces qui émanent de la Fondation, doivent mentionner la dénomination de la Fondation, précédé ou suivi immédiatement du mot «fondation» reproduit en toutes lettres, et l'indication précise du siège social de la Fondation, ainsi que les mots: Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, ou les initiales R.C.S. Luxembourg, suivi du numéro d'immatriculation.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Fondation se situe dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché sur simple décision du conseil d'administration rédigée par acte notarié et approuvée par arrêté grand-ducal.

Art. 3. Durée. La Fondation est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet, Buts, Activités et Moyens. La Fondation assurera la pérennité des activités du château et du domaine de Bornem, d'une part en finançant:

- l'entretien du patrimoine mobilier et artistique dédié au château et au domaine de Bornem (collections d'oeuvres d'art, de meubles anciens, d'attelages et de harnais),
- l'achat et la restauration d'oeuvres d'art et de mobilier, de tableaux, et, d'autre part en contribuant à financer en cas de besoin:
- l'entretien du domaine de Bornem, château et dépendances, chapelle, maisons, etc.
- la prise en charge des frais de personnel employé et voué à la gestion et à l'entretien du domaine et du château de Bornem.

La Fondation pourra également exercer toute activité qui, d'une manière directe ou indirecte, a un rapport avec ses objets, buts. A ce titre, elle pourra apporter sa collaboration et prendre part à toute activité qui correspond à ses objectifs; elle pourra organiser des activités, conférences, séminaires et colloques, expositions, concerts et galas, édition et promotion d'ouvrages, en rapport direct avec la réalisation de son objet, le tout à l'exclusion de la poursuite d'un gain matériel non affecté à la réalisation de son objet statutaire.

La Fondation pourra dans le respect des objets qu'elle s'assigne, collaborer avec des établissements, associations, fondations, oeuvres, groupements, personnes morales analogues, nationaux ou internationaux, poursuivant un but analogue au sien ou susceptibles de lui prêter concours utile.

Les moyens (plus amplement décrits ci-après, Article 5) apportés à la Fondation sont:

- les sommes et capitaux apportés par le fondateur ou recueillis depuis;
- les revenus de ces sommes et capitaux;
- les collections d'oeuvres d'art, de meubles anciens, d'attelages et de harnais, la bibliothèque du Château (ouvrages inclus) affectées à sa création, ou recueillies depuis.

La réalisation de l'objet de la Fondation se fera donc essentiellement, mais non exclusivement, en priorité à l'aide des revenus des capitaux affectés à sa création ou recueillis postérieurement; à l'aide des libéralités entre vifs ou testamentaires autorisées conformément à la Loi.

La Fondation pourra en outre recevoir, sous quelque forme que ce soit (legs, tous dons et subsides publics ou privés) ou acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers dans les limites prescrites par la loi; être en possession, conserver et gérer tous portefeuilles-titres utiles à la réalisation de son objet, soit directement, soit indirectement. Elle pourra posséder, soit en jouissance, soit en nue-propriété, soit en pleine propriété, tous biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à la réalisation de son objet.

La Fondation affecte chaque année à la poursuite de ses objectifs un montant qui variera en fonction du produit généré par les biens meubles ou immeubles apportés à son patrimoine dans les limites prescrites par la loi, et le cas échéant une partie des plus-values de celui-ci. Ce montant sera fixé par une simple décision du conseil d'administration.

Les fruits et revenus générés par le capital apporté doivent être consacrés à la poursuite de ses objets sociaux, sauf à constituer une ou plusieurs réserves visant soit à préserver le capital à sa valeur initiale corrigé de l'érosion monétaire, soit à constituer une provision pour dépenses futures.

Art. 5. Apports - Moyens de fonctionnement. Le fondateur apporte irrévocablement à la Fondation:

- un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,00€) qui sera immédiatement versé sur le compte de la Fondation auprès de la Banque de Luxembourg, ayant son siège à Luxembourg, boulevard Royal n°14 à L-2449 Luxembourg;
- des collections estimées à trois millions sept cent cinquante mille euros (~3.750.000,00 €, expertise Sotheby's) d'oeuvres d'art, de meubles anciens et de tableaux, ainsi que la bibliothèque du château (ouvrages inclus); (voir annexe 1 pour l'expertise Sotheby's, annexe 3 pour l'inventaire des ouvrages de la bibliothèque et annexe 4 pour l'inventaire des gravures de Bruegel);
- une collection d'attelages et de harnais (expertise M. Patrick Schroven), estimée environ à huit cent vingt-cinq mille euros (~825.000,00 €); (voir annexe 2)
- meubles apportés à la présente fondation en nue-propriété par le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde; (voir annexes 5)
- 30.000 actions de la SA Domaine de Bornem (société anonyme propriétaire du Domaine, du Château de Bornem et de ses dépendances) d'une valeur de sept cent quarante-quatre mille euros (~744.000,00) et représentant 11,23% du capital de la S.A. (voir annexes 6-1 & 6-2)

La somme globale, ci-après «la Dotation», a été déposée sur le compte bancaire précité ouvert au nom de la Fondation. La Fondation pourra disposer de la "Dotation" en conformité avec ses statuts dès que l'arrêté grand-ducal d'approbation des présents statuts aura été pris.

Art. 6. Composition du conseil d'administration. La Fondation est administrée par un conseil d'administration constitué d'au moins trois membres, personnes physiques ou morales. Le conseil d'administration devra toujours comporter un nombre impair de membres et ne pourra comporter plus de sept membres.

Le conseil d'administration sera composé d'une personne physique de nationalité luxembourgeoise, de grande renommée et notoriété, et dans la mesure du possible, d'au moins un membre porteur du nom «Marnix de Sainte Aldegonde» (bilingue français et néerlandais).

Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Les fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué seront exercées dans un premier temps, par le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde, lequel exercera, sauf incapacité permanente, ses fonctions de président jusqu'au jour de son décès.

Il appartiendra au fondateur de désigner, en temps voulu, la ou les personnes appelées à lui succéder comme membres du conseil d'administration et président de celui-ci, ainsi que les personnes qui seront appelées à le représenter en cas d'incapacité.

Art. 7. Nomination, Cessation des fonctions et Révocation des administrateurs. Conformément aux articles 30-3° et 33 de la Loi, les administrateurs sont nommés par le fondateur pour une durée de deux ans, leur mandat étant renouvelable.

Du vivant du fondateur, les administrateurs seront nommés et révoqués ad nutum par le président du conseil d'administration, étant le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde.

Après le décès du fondateur ou lorsque l'on constate qu'il n'est plus capable, les administrateurs seront nommés collégalement, par le conseil d'administration, composé des administrateurs restés en fonction. Les nouveaux administrateurs seront nommés ou révoqués à la majorité par les membres du Conseil d'Administration. En cas de renouvellement d'un mandat, l'administrateur dont le mandat expire ne peut participer ni à la délibération ni au vote.

Le mandat d'administrateur prend fin:

- par démission volontaire;
- à l'échéance du terme du mandat d'administrateur;
- par le décès, la dissolution ou liquidation, la faillite, la rupture de paiement, la déclaration d'incapacité, la mise sous administration, la déclaration d'absence ou toute autre raison ou circonstance entraînant l'impossibilité pour l'administrateur d'exercer son mandat;
- par révocation ad nutum par le président du conseil d'administration, (le fondateur);
- par décision de révocation prononcée par le tribunal civil du siège de la Fondation, dans les cas déterminés par l'article 40 alinéas 2 et 3 de la Loi.

En cas de révocation par le conseil d'administration, dès lors que le Président de la Fondation n'est plus le fondateur, l'administrateur concerné ne pourra prendre part à la délibération, mais aura en revanche la possibilité d'être entendu.

Si, en raison de la fin d'un mandat d'administrateur (quel qu'en soit le motif ou la cause), le nombre d'administrateurs est réduit à moins de trois, le fondateur ou les administrateurs restants, pourvoient à son remplacement en tenant compte des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Art. 8. Responsabilité. Les biens de la Fondation répondent des engagements contractés en son nom, conformément à l'article 38 alinéa 2, de la Loi.

La Fondation est civilement responsable des fautes de ses préposés, administrateurs ou aux organes qui la représentent ou par lesquels elle opère, conformément à l'article 39 de la Loi.

Les administrateurs et les personnes chargées de la gestion journalière ne contractent en cette qualité aucun engagement personnel relativement aux engagements de la Fondation. Ils sont seulement responsables de l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées et des fautes commises dans leur gestion.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit de manière bisannuelle, une première fois avant la fin du mois de février et une seconde fois au cours du deuxième semestre de l'année.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'un membre du conseil le juge nécessaire.

Chaque membre du conseil est habilité à convoquer une réunion.

Les convocations sont envoyées aux administrateurs au moins quinze jours calendrier avant la réunion, sauf dans les cas d'urgence dont la justification doit être invoquée au sein de la convocation, et indiquée dans le procès-verbal de la réunion. Ces convocations contiennent l'ordre du jour, la date, le lieu et l'heure de la réunion et sont effectuées par lettre, poste aérienne, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen écrit permettant d'identifier son expéditeur et son destinataire. Il appartient aux administrateurs de veiller à notifier par écrit toute modification de leurs coordonnées. Les convocations sont valablement destinées aux adresses telles que communiquées au conseil d'administration.

Les convocations sont réputées avoir été effectuées au moment de leur envoi.

Lorsque les membres du conseil sont présents ou dûment représentés, aucune preuve n'est à fournir d'une convocation préalable, les membres renonçant en ce cas à tout vice éventuel de forme relative à cette convocation.

Les réunions sont tenues au siège de la Fondation.

Les assemblées du conseil d'administration peuvent être valablement tenues sous forme de téléconférence ou vidéoconférence, mais seulement à titre exceptionnel et en cas d'urgence.

Elles sont présidées par le président du conseil ou, si ce dernier est empêché ou si un président n'a pas été nommé, par l'administrateur présent le plus âgé.

Art. 10. Processus décisionnel - Représentation des membres absents.

a) Sauf en cas de force majeure, le conseil ne peut délibérer et prendre de décisions que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle réunion devra être convoquée dans les 15 jours (calendrier).

Lors de cette seconde réunion, la délibération pourra avoir lieu et les décisions pourront être prises sur les points qui figuraient à l'ordre du jour de la réunion précédente, à condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents ou représentés.

Chaque administrateur peut, par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication écrite permettant d'identifier clairement l'émetteur et le destinataire de l'envoi, donner à un autre membre du conseil d'administration procuration pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et pour voter à sa place, selon les dispositions qu'il y indiquera.

Un administrateur ne peut à lui seul représenter qu'un collègue au maximum. Toutefois, il doit y avoir au moins deux administrateurs présents en personne.

b) Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix.

Chaque membre du conseil dispose d'une seule voix.

Si, lors d'une réunion du conseil, valablement réuni, un ou plusieurs administrateurs ou leurs mandataires s'abstiennent de voter, les décisions sont prises d'une manière valable à la majorité des voix des autres membres du conseil présents ou représentés.

En cas de partage, c'est la voix du président de la réunion qui emporte la décision.

c) Dans des cas exceptionnels, lorsque la nécessité, l'urgence et l'intérêt de la Fondation l'exigent, et si tous les membres sont d'accord avec cette procédure, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises sans déplacement par accord écrit unanime des administrateurs. Elles sont datées du jour où le dernier administrateur signe cet écrit (de manière manuscrite ou électronique, par tout moyen de communication écrite permettant d'identifier clairement l'émetteur et le destinataire de l'envoi).

Art. 11. Conflits d'intérêts. Si un administrateur, d'une manière directe ou indirecte, a un intérêt personnel contraire à une décision ou un acte qui relève de la compétence du conseil d'administration, il doit le faire savoir aux autres administrateurs avant que le conseil d'administration ne prenne la décision. Sa déclaration, de même que les bases de justification concernant l'intérêt contraire évoqué, doivent être reprises dans le procès-verbal du conseil d'administration qui doit prendre la décision.

Art. 12. Gestion interne.

a) Gestion: généralité et répartition

Le conseil d'administration est habilité à effectuer, dans les limites de la Loi, de l'objet et des buts de la Fondation et de ses statuts, toutes les démarches qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'œuvre à laquelle la présente Fondation prétend. Les administrateurs peuvent convenir de partager entre eux les tâches de gestion. Cette répartition ne peut pas être opposée aux tiers, même si elle est publiée.

b) Gestion journalière

Le conseil d'administration peut confier à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient ou non membres du conseil, la gestion journalière de la Fondation. Ces personnes opèrent soit séparément, soit ensemble, soit en tant que collège, selon ce qui est déterminé par le conseil d'administration.

La gestion journalière comprend tous les actes, démarches et procédures nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet, des buts et activités de la Fondation, tels que définis à l'article 4 des présents statuts.

Le cas échéant, le conseil d'administration limite leurs compétences de représentation. De telles restrictions ne peuvent pas être opposées à des tiers, même si elles ont été publiées.

La(les) personne(s) à laquelle (auxquelles) cette compétence a été confiée portera(ont) le titre de "directeur général" où, si elle est (s'ils sont) administrateur(s), le titre d'"administrateur délégué".

c) Délégation de compétence

Selon leur choix, le conseil d'administration, au même titre que ceux auxquels la gestion journalière est confiée (directeur général ou administrateur délégué), peuvent également déléguer à une ou plusieurs personnes, des pouvoirs spécifiques et définis. Les mandataires lient la Fondation dans les limites du mandat qui leur a été confié, sans préjudice de la responsabilité du mandant en cas d'abus de la délégation de pouvoir.

Art. 13. Représentation externe. Le conseil d'administration représente, en tant qu'organe collégial, la Fondation dans toutes les démarches judiciaires et extrajudiciaires.

Sans préjudice du pouvoir général de représentation du conseil d'administration en tant que collège, la Fondation est valablement représentée à l'égard des tiers, en ce compris un fonctionnaire public:

- Du vivant du fondateur: par un administrateur délégué, désigné par le conseil d'administration, agissant seul ou à défaut par trois administrateurs agissant ensemble.

- Après le décès du fondateur: par deux administrateurs agissant ensemble. Si le nombre d'administrateurs est supérieur à trois (nombre d'administrateurs nécessairement impair conformément à l'article 6), ces deux administrateurs agissant ensemble devront avoir été désignés par le conseil d'administration pour pouvoir valablement représenter la Fondation.

- Pour les actes impliquant un acte authentique, l'ensemble du conseil d'administration doit en avoir été préalablement informé.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Fondation est également valablement représentée par une personne mandatée pour cette gestion.

A l'égard des tiers, ils ne doivent apporter aucune preuve d'une décision préalable du conseil d'administration.

En outre, la Fondation est valablement représentée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Art. 14. Procès-Verbal. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal, signé par la majorité des membres présents. Ces procès-verbaux sont transcrits ou reliés dans un registre spécial.

Les mandats, procurations, tout comme les autres documents et informations, y sont annexés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui doivent être produites en droit ou ailleurs, sont signés par un administrateur.

Art. 15. Reviseur d'entreprises agréés - Mode de désignation. Le contrôle portant sur la situation financière de la Fondation, sur les comptes annuels et sur la régularité des activités au regard de la Loi et des statuts, sera confié à un réviseur d'entreprises agréés établi au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 16. Exercice social - Comptes annuels. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année et au plus tard dans les deux mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels pour l'exercice social écoulé, conformément aux dispositions légales, de même que le budget de l'exercice social suivant.

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales en la matière.

Conformément à l'article 34 de la Loi, les administrateurs communiqueront au Ministre de la Justice leur compte et leur budget chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Les comptes et les budgets seront publiés dans le même délai aux annexes du Mémorial.

Art. 17. Modification des statuts. Conformément à l'article 31 de la Loi, le fondateur a déterminé, dans le présent article des statuts, les conditions d'après lesquelles les statuts peuvent être modifiés. Les modifications statutaires devront néanmoins être soumises pour avis au ministère de la Justice afin d'être agréés par arrêté Grand-Ducal.

- Du vivant du fondateur, conformément à la Loi, les propositions de modifications de statuts pourront être décidées par le seul fondateur (le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde).

- Après le décès ou l'incapacité du fondateur, les propositions de modifications de statuts pourront être faites par une décision du conseil d'administration, prise à la majorité qualifiée des voix, après notification de la modification proposée faite aux administrateurs par lettre recommandée à la poste, au moins quinze jours calendrier avant la tenue du conseil d'administration concerné. S'agissant de majorités spéciales, les hypothèses de parité de voix seront inexistantes et aucune prépondérance ne sera accordée à la voix du Président de la réunion (tel que prévu ci-dessus à l'article 10b, al.4).

Les majorités qualifiées seront les suivantes, selon le nombre d'administrateurs:

* Si les administrateurs sont au nombre de trois, les statuts pourront être modifiés par une décision du conseil d'administration avec 2/3 des voix des membres présents.

* Si les administrateurs sont au nombre de cinq ou sept, les statuts pourront être modifiés par une décision du conseil d'administration avec respectivement 3/5 ou 5/7 des voix des membres présents. Si le quorum n'était pas atteint un deuxième conseil d'administration sera convoqué après 15 jours.

Les modifications de statuts devront nécessairement être actées en la forme authentique.

Conformément à l'article 32 de la Loi, les modifications des statuts feront l'objet d'une publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à la diligence des administrateurs.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. Conformément à l'article 41, al.1 de la Loi, si la Fondation est devenue incapable de rendre à l'avenir les missions ou services pour lesquels elle a été instituée, le tribunal civil du siège de la Fondation peut, à la requête du fondateur, d'un administrateur, d'un tiers intéressé ou du ministère public, prononcer la dissolution de la Fondation.

Conformément à l'article 41, al.2 de la Loi, si la dissolution est prononcée, le juge nomme un ou plusieurs liquidateurs qui, après apurement du passif éventuel, donneront aux biens la destination prévue par les statuts, telle que prévue ci-dessous à l'article 19.

Le tribunal qui prononce la dissolution peut décider soit la clôture immédiate de la liquidation, soit déterminer le mode de liquidation et désigner un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 19. Destination des biens en cas de dissolution. Conformément à l'article 30, al.4 de la Loi, la destination des biens et, de manière plus générale, du patrimoine de la Fondation, en cas de dissolution de celle-ci, est fixée comme suit.

En cas de dissolution de la Fondation, l'actif net, après liquidation du passif, sera affecté à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 4 des statuts.

Dans l'hypothèse où cette destination ne pouvait être réalisée, les liquidateurs -à ce autorisés par le tribunal- remettront les biens au «Ministre de la Justice» et celui-ci attribuera une destination se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel la Fondation a été créée.

Partie II. Personnalité juridique - Dispositions - Transitoires

La Fondation ne jouira de la personnalité civile que du moment où ses statuts seront approuvés par arrêté grand-ducal, conformément à l'article 30 de la Loi.

Le premier exercice social commence ce jour et prend fin le 31 décembre deux mille treize.

Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Partie III. Nominations

1. Nomination des administrateurs / Voir article 7 des présents statuts

Le fondateur nomme en tant qu'administrateur pour une durée de deux ans, les personnes suivantes:

- Monsieur Albert de BUSSCHERE, administrateur de sociétés, domicilié Woudweg naar Loppem, 2, à 8490 Jabbeke (Belgique), né le 21 juillet 1949 à Bruges (Belgique), de nationalité belge.
- Monsieur Michel MARGUE, professeur, domicilié à 6, Im Grund 6917 Roodt-sur-Syre (Luxembourg), né le 28 septembre 1959 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.
- Comte Paul de LANNOY, administrateur de sociétés, domicilié à Kasteelhoekstraat, 1 à 1820 Steenokkerzeel, né le 22 septembre 1967, de nationalité belge.
- Monsieur Hubert NICOLAS, retraité, domicilié clos du Champs de Bourgeois, 7 à 1330 Rixensart, né le 28 mars 1941, de nationalité belge.

Ils acceptent leur mandat.

Leur mandat est non rémunéré, sauf décision contraire du conseil ou de l'administrateur délégué.

Le conseil d'administration choisit le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde, le fondateur, comme Président du conseil pour une durée indéterminée.

2. Nomination d'un administrateur délégué/ Voir article 12-b des présents statuts

Le fondateur, le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde, est nommé administrateur délégué pour une durée indéterminée, conformément à l'article 12-b des présents statuts.

La nomination des administrateurs prénommés ne prendra effet qu'à partir du moment où la Fondation aura obtenu la personnalité juridique.

Partie IV. Engagements au nom de la fondation en formation

Conformément à l'article 29 de la Loi, le fondateur déclare que les droits de la Fondation remonteront au jour où l'acte de fondation aura été communiqué au Ministre de la Justice.

Cette reprise ne produira des effets qu'à partir du moment où la Fondation obtiendra la personnalité juridique tel que précisé à l'article 30 de la Loi et aux présents statuts.

Partie V. Procuration spéciale

Le fondateur décide de conférer tous pouvoirs à Maître Cosita Delvaux, notaire qui, à cet effet, élit domicile à Redange-sur-Attert, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du Ministère de la Justice et de toute autre administration en vue d'obtenir la reconnaissance de la personnalité civile (conformément à l'article 28 de la Loi) et, de manière générale, afin d'assurer toutes les formalités administratives liées à la constitution et au bon fonctionnement de la Fondation.

Partie VI. Dispositions finales

Attestation notariale

Après vérification, le notaire atteste le respect des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (texte coordonné du 4 mars 1994), Titre II, articles 27 à 43 et Titre I, article 26-1.

Le fondateur a présenté un certificat bancaire attestant l'apport de la dotation.

DONT ACTE, fait et passé, date et lieu que dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au fondateur, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DE MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE, C. DELVAUX

Nous Henri,

Grand-Duc de Luxembourg,

Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;

Vu la déclaration faite par le fondateur plus amplement qualifié dans l'acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 avril 2013, en vue de créer une fondation;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

ARRÊTONS:

Art. 1^{er}. La création de la fondation dénommée «PATRIMOINE DU CHATEAU ET DU DOMAINE DE BORNEM», en abrégé Fondation PCDB, avec siège à Luxembourg, faisant l'objet de la déclaration reçue par acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 avril 2013, est approuvée.

Art. 2. Les statuts de la fondation précitée, arrêtés dans le même acte notarié, sont approuvés.

Art. 3. Les prescriptions des articles 27 à 43 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont à observer.

Art. 4. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 17 mai 2013.

- / - / POUR EXPEDITION CONFORME

- / - / Pour la Ministre de la Justice

Henri / Octavie MODERT / Guy SCHLEDER

- / La Ministre de la Justice / Administrateur général

Enregistré à Redange/Attert, le 12 avril 2013. Relation: RED/2013/575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013069054/330.

(130084739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

B.K.N. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7416 Brouch, 8, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 177.540.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Claude KERGER, indépendant, né le 29/04/1958 à Luxembourg, demeurant à L-9833 Dorscheid, Duerfstrooss 30;

2) Monsieur Vincent BIWER, ouvrier, né le 21/04/1983 à Luxembourg, demeurant à L-7416 Brouch, 8 am Eck;

3) Madame Irina NINNO, coiffeuse, née le 07/08/1990 à Ettelbruck, demeurant à L-7416 Brouch, 8 am Eck;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de B.K.N. SARL.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel de courses et de karting, de matériel informatique et de produits cosmétiques.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Brouch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par les comparants prénommés dans les proportions suivantes:

Monsieur Claude KERGER	80 parts
Monsieur Vincent BIWER	16 parts
Madame Irina NINNO	4 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-7416 Brouch, 8, am Eck;
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
Monsieur Vincent BIWER, prénommé,
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
Monsieur Claude KERGER, prénommé;
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude KERGER, Vincent BIWER, Irina NINNO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 mai 2013. Relation: DIE/2013/6680. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069624/107.

(130086434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Luximaj s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 49A, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 153.786.

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Yann ROOS, dirigeant d'entreprise, né à Hannonville-Sous-Les-Côtes (France) le 5 septembre 1967, demeurant à F-55300 Ranzières, 15, rue Basse,

2) Monsieur Benjamin ZEHREN, salarié, né à Algrange (France) le 9 mai 1984, demeurant F-57680 Corny sur Moselle, 30, rue de la Moselle - Appt 7.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUXIMAJ s.à r.l.", avec siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B153786, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 07 juin 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1579 du 03 août 2010. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution. (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées, appartenant aux prédits comparants comme suit:

- Monsieur Yann ROOS, pré-qualifié, soixante-dix parts sociales	70
- Monsieur Benjamin ZEHREN, pré-qualifié, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen à L-8212 Mamer, 49A, rue Baerendall;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, à l'adresse suivante: L-8212 Mamer, 49A, rue Baerendall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. ROOS, B. ZEHREN DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2013. Relation: DIE/2013/6528. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069213/57.

(130085495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Art Deco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 122.278.

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ART DECO LUX S.A.», ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.278, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 30 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jerry Dujardin, commerçant, demeurant à L-5837 Fentange, 6, op den Aessen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente de tapis et de mobilier sur les foires et marchés ainsi qu'en magasin, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture intérieure et extérieure, de décoration intérieure et extérieure et le nettoyage de bâtiments, de monuments et de toitures ainsi que de toute activité de la branche y afférente.

Elle pourra en outre exercer l'activité de charpentier et de couvreur.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapprochant directement ou indirectement de son objet.»

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Prorogation du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jerry Dujardin, prénommé, pour une durée indéterminée;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente de tapis et de mobilier sur les foires et marchés ainsi qu'en magasin, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture intérieure et extérieure, de décoration intérieure et extérieure et le nettoyage de bâtiments, de monuments et de toitures ainsi que de toute activité de la branche y afférente.

Elle pourra en outre exercer l'activité de charpentier et de couvreur.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapprochant directement ou indirectement de son objet.»

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la vente de tapis et de mobilier sur les foires et marchés ainsi qu'en magasin, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture intérieure et extérieure, de décoration intérieure et extérieure et le nettoyage de bâtiments, de monuments et de toitures ainsi que de toute activité de la branche y afférente.

Elle pourra en outre exercer l'activité de charpentier et de couvreur.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapprochant directement ou indirectement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jerry Dujardin, prénommé, pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dujardin, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mai 2013. Relation: LAC/2013/22089. Reçu soixante-quinze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069612/86.

(130085725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.309.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den einundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "Todi Bro. S.A.", mit Sitz in L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 20. Oktober 2011, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 3025 vom 9. Dezember 2011, abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 15. Oktober 2012, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 2795 vom 17. November 2012, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 164.309.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Frau Nadine GLOESENER, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Wei ZHANG, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in Steinsel.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Frank FERRON, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmenzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschließen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgenden Punkt:

Tagesordnung

Verlegung des Sitzes von Dillingen nach L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, und Abänderung von Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung.

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie folgenden Beschluss gefasst:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von Dillingen nach L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy zu verlegen und beschließt, Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 1. (Absatz zwei).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Steinsel. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Gloesener, W. Zhang, F. Ferron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 23369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Kopie.

Luxemburg, den 29. Mai 2013.

Référence de publication: 2013069458/50.

(130085154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

ColTour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.984.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession sous seing privé intervenus en date du 26 mars 2013, que:

1)

- Monsieur Nicolas FROELICHER

- Madame Nathalie DELBARRE

Ont cédé à:

- CZ2 Tour S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.775

respectivement

- 140 parts préférentielles et 41 parts spéciales

- 93 parts préférentielles et 27 parts spéciales

2)

A. BISSEL HOLDINGS, LLC

B. GTI INVESTMENTS

C. EDGELAWN FINANCE SA

Ont cédé à:

a) CZ2 Tour S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.775

b) C8 La Tour S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.450

c) Mena La Tour S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.271

respectivement

A:

367 parts préférentielles et 107 parts spéciales à a)

600 parts préférentielles et 175 parts spéciales à b)

196 parts préférentielles et 58 parts spéciales à c)

B:

1288 parts préférentielles à a)

1288 parts préférentielles à b)

424 parts préférentielles c)

C:

50 parts préférentielles à a)

50 parts préférentielles à b)

16 parts préférentielles c)

de la société ColTour Holdings S.à r.l. «la Société»).

Suite à ce transfert, la répartition des 30.408 parts sociales composant le capital social de ColTour Holdings S.à r.l. s'établit comme suit:

Associés	Parts ordinaires	Parts préférentielles	Parts spéciales	Total parts sociales
CZ2 Tour S.à r.l.,	10.944	1.938	175	13.057
C8 La Tour S.à r.l.,	10.944	1.938	175	13.057
Mena La Tour S.à r.l.,	3.600	636	58	4.294
TOTAL	25.488	4.512	408	30.408

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C, recueil des sociétés et associations.

Valérie Chaumier.

Référence de publication: 2013069664/60.

(130086177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Margna Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.363.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn,
den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Herr Martin BUSSMANN, wohnhaft in NY-10019 New York, 712 Fifth Avenue 32nd FL,

hier vertreten durch Herrn Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben eingetragen zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, der alleinige Aktionär der Gesellschaft MARGNA HOLDING S.A.H. ist, mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 52.363 (NIN 1995 4007 521).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitze in Bad-Mondorf, am 26. September 1995, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 613 vom 2. Dezember 1995, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 4. April 1996, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 322 vom 2. Juli 1996;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 22. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 775 vom 18. September 2001.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf drei Millionen Schweizer Franken (CHF 3.000.000.-) beläuft, eingeteilt in drei tausend (3.000) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Schweizer Franken (CHF 1.000.-).

IV.- Dass die Gesellschaft MARGNA HOLDING S.A.H. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft MARGNA HOLDING S.A.H. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft;

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft MARGNA HOLDING S.A.H. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

- dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz aufbewahrt werden;

- dass das Aktienregister und/oder Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde(n).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/969. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 29. Mai 2013.

Référence de publication: 2013069232/57.

(130085277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

ClefdeSol SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.232.

L'an deux mil treize, le six mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dany D'AVERSA, salarié, né à Saarburg (Allemagne), le 24 mai 1969, demeurant à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon;

2.- Madame Brunhilde HAUCH, salariée, née à Nennig (Allemagne), le 18 juillet 1950, demeurant à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière "ClefdeSol S.C.I.", ayant son siège social à L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2187 du 23 novembre 2006.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E et le numéro 3.232.

II.- Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Dany D'AVERSA, préqualifié, vingt-trois parts sociales	23
2.- à Madame Brunhilde HAUCH, préqualifiée, soixante-dix-sept parts sociales	77
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf, à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Dany D'AVERSA, Brunhilde HAUCH, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2013. Relation: LAC/2013/21063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013069560/49.

(130084986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Garage J.P. Reuter et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.104.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Romain REUTER, maître-mécanicien, né le 16 octobre 1963 à Wolwelange, demeurant au 1, rue du Findel Cité de l'Aéroport L-1523 Findel, propriétaire de deux mille huit cent (2.800) parts sociales, et

2. Madame Jasmine PHILIPS, employée privée, née le 2 décembre 1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 12 rue du Fossé L-3644 Kayl, propriétaire de sept cent (700) parts sociales.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «GARAGE J.P. REUTER ET FILS S.à r.l.», ayant son siège social au 105, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 104 le 25 mars 1992, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38104.

Les comparants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclarent dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'associés, ils déclarent que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété des associés, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par les comparants à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 1, rue du Findel Cité de l'Aéroport L-1523 Findel.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: R.REUTER, J.PHILIPS, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22/05/2013. Relation: LAC/2013/23138. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069832/50.

(130086216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.
